

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le **mardi 27 juin**, le Conseil Municipal de SAINT GEORGES DE DIDONNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BOUFFARD – Maire- ;

Nombre de conseillers : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2017

PRÉSENTS :

Jean-Marc BOUFFARD, Alexandra RÉMY, Roger DHAYNAUT, Janine MACKOWIAK, Pierre SALLÉ, Eric BOUQUET, Eliane BERNARD, Jean-Pierre GATI, Jean-Michel FOURNIER, Christian SWISTECK, Francis BARITAUX, Patrick MARTEL, Françoise FAGLIN, Claudie NONET, Patrick PRINCE, Margot KUBOJ, Danièle COUDERT, Patrick BERTHIER, Isabel LOPEZ-PERALTA, Erick MOUTON, Philippe ALLAIRE

ABSENTE :

Micheline MESNARD

POUVOIRS :

Geneviève RENAUD donne pouvoir à Patrick PRINCE
Nadine MORVILLIERS donne pouvoir à Claudie NONET
Michel LETHEULE donne pouvoir à Pierre SALLÉ
Nicole MICHELET donne pouvoir à Jean-Michel FOURNIER
Sandrine DURAND donne pouvoir à Roger DHAYNAUT
Nathalie PERRON donne pouvoir à Alexandra RÉMY
Marie-France POISAC donne pouvoir à Patrick BERTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Janine MACKOWIAK

AR PREFECTURE

017-211703335-20170627-DGSDEL046-DE
Reçu le 30/06/2017

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Arrêt du Projet

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-14 à L.153-19, L.103-6 et R153-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.132-7, L.132-9 et L.132-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2009 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat au sein du conseil municipal du 13 octobre 2014 et du 20 décembre 2016 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les annexes ;

Considérant que la concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU ;

Considérant que les modalités initialement prévues par le conseil municipal ont été respectées ;

Considérant que l'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de PLU désormais prêt à être arrêté ;

Considérant que l'intégralité du dossier a été mis à la disposition des membres du conseil municipal avant la présente séance ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés et à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles,

Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-14 à L.153-19, L.103-6 et R153-3
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.132-7, L.132-9 et L.132-12 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2009 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation ;
- Vu le débat au sein du conseil municipal du 13 octobre 2014 et du 20 décembre 2016 ;
- Vu le bilan de la concertation présenté par M. le Maire

Décide

1 – d'arrêter le projet de révision générale du PLU de la commune tel que présenté par M. le Maire et tel qu'annexé à la présente délibération ;

2 – que la présente délibération sera, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme affichée pendant 1 mois en mairie.

3 – de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet (ou Sous-Préfet)

AR PREFECTURE

017-211703335-20170627-DGSDDEL046-DE
Regu le 30/06/2017

4 - de communiquer le dossier complet de projet de PLU, pour avis et conformément au code de l'urbanisme, aux personnes associées ainsi qu'aux personnes consultées à leur demande.

5 - d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Votants : 28	Pour : 22	Abstention : 0	Contres : 6 Danièle COUDERT Patrick BERTHIER Isabel LOPEZ-PERALTA Marie-France POISAC Erick MOUTON Philippe ALLAIRE
---------------------	------------------	-----------------------	--

Affichage le vendredi 30 juin 2017.

Fait et délibéré à Saint-Georges-de-Didonne, les jours, mois, et ans susdits.

Ont signé au registre MM. Et Mmes les membres présents.

Pour extrait conforme.

Saint-Georges-de-Didonne, le 30 juin 2017

Le Maire,

Jean-Marc BOUFFARD



